

APPEL À PROJETS



ÉCONOMIE SOCIALE
& SOLIDAIRE



VILLE DE
mondeville

www.mondeville.fr — f — t — i



Il est normal que Mondeville devienne une destination nouvelle pour l'ESS, au vu de l'histoire industrielle de cette ville, de son tissu économique actuel et de ses engagements environnementaux et sociaux.

L'ESS est pour nous un enjeu pour créer de nouveaux services indispensables au monde de demain : économie circulaire, maraîchage urbain, nouveaux liens sociaux...

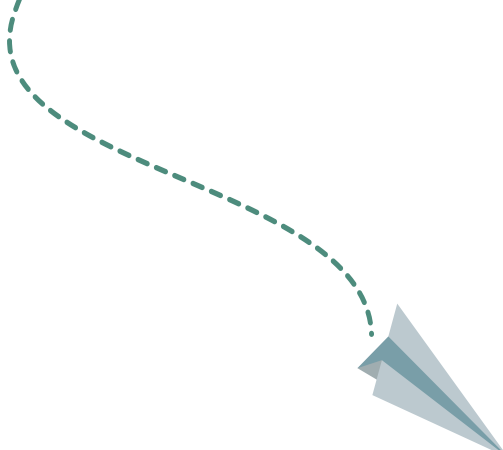
C'est d'ailleurs pourquoi nous accompagnons déjà des acteurs de l'ESS dans différentes thématiques : maraîchage, insertion, culture...

Nous sommes également devenus sociétaires de la coop 5 pour 100 pour assurer le développement de cette nouvelle économie.

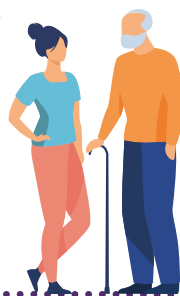
Nous souhaitons aller plus loin avec un soutien innovant : mettre à disposition terrains et bâtiments dont la ville n'a plus temporairement d'usage. Pour quel projet ? C'est à vous, porteur de projet, de nous le dire ! C'est pourquoi nous laissons volontairement cet appel à projet ouvert et peu contraignant.

L'idée est aussi que cela fasse l'objet d'échanges avec les membres de la commission locale de l'ESS que nous avons créé. Cette ouverture permet enfin de ne rien restreindre. Alors, acteurs de l'ESS, soyez innovants !

Hélène BURGAT
Maire de Mondeville



Engagée dans une démarche de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire, la ville de Mondeville lance un appel à projet pour proposer des terrains ou bâtiments inoccupés à des acteurs de l'ESS en démarrage. L'objectif est de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.



L'ESS, qu'est-ce que c'est ?

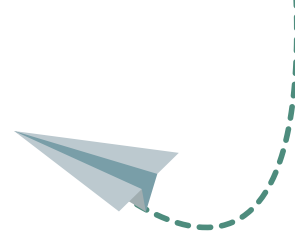
L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les entreprises organisées sous forme de **coopératives, mutuelles, associations, ou fondations** dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un **principe de solidarité et d'utilité sociale**. En phase d'amorçage, sont acceptés les projets individuels.

Ces structures doivent respecter les principes suivants :

- la poursuite d'une utilité sociale ;
- la recherche d'un modèle économique viable ;
- la gouvernance démocratique ;
- la lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale.



C'est quoi cet appel à projets ?



La ville **met à disposition des biens communaux** : bureaux, bâtiments, terrains divers pour une activité dans le cadre de l'ESS. Vous candidatez au travers du dossier disponible à l'accueil de la mairie ou en ligne. **Votre projet sera examiné par une commission locale de l'ESS** qui se réunit une à deux fois par an. Elle est composée d'élus de Mondeville, d'acteurs de l'ESS, d'habitants et de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle propose à la Maire d'attribuer le bien, avec ou sans loyer, et si besoin accompagné d'un soutien financier.

Quels terrains ?

La liste actualisée chaque année est disponible sur le site de la ville **www.mondeville.fr**.

Qui peut y répondre ?

L'appel à projets est ouvert aux :

- porteurs de projet en création ;
- structures ESS déjà créées, ayant un projet de développement ou d'action nouvelle.

L'appel à projets s'inscrit dans les enjeux de l'économie sociale et solidaire, sans restriction de domaine.

Relève de l'ESS :

- les structures de type association, SCIC, SCOP, SAS et les projets portés par des individuels en montage de projet ;
- les projets s'inscrivant dans les valeurs de l'ESS.

Quels bénéfices pour les lauréats ?

Les candidats retenus bénéficieront :

- de la mise à disposition, selon une durée négociée, d'un bien appartenant à la commune selon la liste établie annuellement. **Cette mise à disposition peut se faire soit gratuitement, soit sous condition de loyer ou de paiement de charge.** Dans tous les cas, un engagement (convention de mise à disposition ou bail) sera demandé avec l'obligation d'être couvert par une assurance. La durée d'occupation sera négociée mais ne pourra pas dépasser 3 années ;
- d'un **soutien financier** éventuel pouvant aller jusqu'à 2 500 euros ;
- d'un soutien éventuel de la CRESS associée à cet appel à projet ;
- d'une **valorisation du projet** au travers de la communication de la ville.

Comment candidater ?

Faites-vous connaître auprès d'Antoine ASTRUC au 02 31 35 52 21 ou par email à **antoine.astruc@mondeville.fr** pour un premier échange suivi d'une visite du lieu envisagé avant de remplir et déposer le **dossier de candidature téléchargeable sur le site www.mondeville.fr**.





CONTACT

Antoine ASTRUC

02 31 35 52 21

antoine.astruc@mondeville.fr



VILLE DE
mondeville

www.mondeville.fr

